

» Votre recherche:

Date: 04.05.2024

Champ d'application / Conditions

Les conditions d'importation s'appliquent aux amphibiens et aux reptiles de l'UE

[des conditions particulières régissent les importations en «établissements fermés» agréés (comme les jardins zoologiques), et des animaux de cirques]

En conséquence des accords bilatéraux, les conditions régissant les échanges entre les États membres de l'UE et la Suisse sont les mêmes que pour les « mouvements intracommunautaires ». Vu qu'il n'existe pas de conditions harmonisées dans le cas présent, des conditions nationales s'appliquent.

Mesures de protection prépondérantes

Les [mesures de protection](#) pertinentes sont celles qui s'appliquent le jour de l'importation.

Certificat sanitaire / TRACES

Pour les salamandres et les tritons, le vétérinaire officiel du pays de provenance doit envoyer une notification électronique TRACES. Avant la première importation, les autorités cantonales doivent enregistrer l'établissement de destination suisse dans le système électronique TRACES (voir «Mesures de protection Batrachochytrium salamandrivorans au bas de la page).

Dans tous les autres cas, aucun certificat sanitaire n'est requis.

Conditions supplémentaires

L'importation de certaines espèces animales est en outre soumise à des conditions relevant du droit sur la conservation des espèces. Voir « autres informations » au bas de la page.

Les animaux ne doivent pas présenter de symptômes de maladies, et provenir d'établissements ou de zones qui ne sont pas soumis à des mesures d'interdiction.

Contrôle à l'importation

Notez qu'il n'est pas possible d'entrer en Suisse par tous les postes frontières avec toutes les catégories d'animaux et de marchandises. Les services des douanes sont compétents des questions concernant le droit douanier et les procédures de déclaration.

Remarques particulières



Une autorisation du service vétérinaire cantonal relevant du droit sur la protection des animaux est nécessaire pour la détention d'animaux sauvages, et si des animaux sont importés dans l'un des buts suivants: commerce, publicité, expositions, zoos, cirques, et/ou expérimentation animale.

Administration et informations

Bases légales

[Bases légales des exigences concernant la santé animale pour les échanges d'animaux vivants, de « produits germinaux » \(sperme, ovules, embryons\), et de sous-produits animaux entre les États membres de l'UE et la Suisse](#)

Autres informations

[Etats membres / zones indemnes de différentes maladies](#)

[Mesures de protection Batrachochytrium salamandrivorans](#)

[Importation de spécimens d'espèces de faune et de flore protégées](#)

[Liste des espèces CITES](#)

[Exigences applicables aux transports d'animaux](#)

[Protections des animaux](#)

[Douane: Heures d'ouverture et adresses](#)

[Adresses des services vétérinaires cantonaux](#)